Envoyé en préfecture le 26/05/2023

Reçu en préfecture le 26/05/2023

Publié le

ID: 005-200083517-20230522-2023052209-DE

## DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES ARRONDISSEMENT DE BRIANCON CANTON DE GUILLESTRE COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS

Séance du Conseil Municipal du 22 mai 2023

Délibération N: 20230522-09

OBJET: Attribution du Marché pour la pose de compteurs d'eau sur l'ensemble des bâtiments de la commune historique de Ristolas.

L'an deux mil vingt-trois, le 22 du mois de Mai, le Conseil Municipal de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ABRIES-RISTOLAS, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRUNCHANT, Maire en exercice.

DATE DE CONVOCATION: 15/05/2023

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE: 15

**NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS: 8** 

Alexandre RENIE – Nicolas CRUNCHANT — Philippe RIBOT- Nicolas TENOUX - Florian BOURCIER - Carine AUDIER-MERLE – Charles LACROIX – Florent BUES -

POUVOIRS: 4

Dominique LEPAS a donné pouvoir à Carine AUDIER-MERLE- Joël GAUCHE a donné pouvoir à Nicolas TENOUX – Chrystelle CERUTTI a donné pouvoir à Florent BUES – Marie-Hélène FAROUZE a donné pouvoir à Charles LACROIX.

**NOMBRE DE VOTANTS: 12** 

**SECRETAIRE DE SEANCE: Philippe RIBOT-**

Monsieur le Maire expose qu'une consultation des entreprises dans le cadre de la pose de compteurs d'eau dans l'ensemble des bâtiments, habitations et collectivités de la commune historique de Ristolas a été organisée entre le 9 mars et le 14 avril 2023. Ce marché comprend un seul lot :

Lot unique : Pose de compteurs d'eau sur l'ensemble des branchements de la commune historique de Ristolas.

La commission, réunie le 19 avril 2023, a étudié les deux offres remises et a proposé de retenir l'entreprise TONDA HERVE – 05 470 AIGUILLES, offre la moins disante.

Le Maire propose de retenir le choix suivant :

> Lot unique : Pose de compteurs d'eau sur l'ensemble des branchements de la commune historique de Ristolas.

Entreprise TONDA HERVE – 05 470 AIGUILLES

Montant du marché : 40 268.86 € HT (48 322.63 € TTC)

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, et après en avoir délibéré par 12 voix pour,

APPROUVE la proposition du Maire,

**ATTRIBUE** le marché pour la pose des compteurs d'eau sur les branchements de la Commune historique de Ristolas à l'Entreprise TONDA HERVE – 05 470 AIGUILLES,

CHARGE le Maire de notifier cette décision à l'entreprise retenue,

**AUTORISE** le Maire à signer tout acte afférant à cette opération.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Le Maire, Nicolas CRUNCHANT

